

Comité des Fêtes d'Isle - Maison des Associations - 16 avenue de la République - 87170 ISLE

Tél: 06 18 05 43 18 - **e.mail: isle.comitedesfetes@laposte.net**

Association loi 1901 n° W872000066, déclarée à la Préfecture de Limoges (Haute-Vienne), le 20.10.1978 (J.O. n°261 du 08.11.1978).

23 ème SALON DES COLLECTIONNEURS D'ISLE (près de Limoges)

LE DIMANCHE 8 février 2026 de 9 h à 17h30

ESPACE BAYLES ISLE (parc des Bayles)

BULLETIN DE RÉSERVATION

NOM: **PRENOM :**

ADRESSE:

CODE POSTAL : **VILLE:**

Téléphone : **e.mail:**

Nature de la Collection :
(à remplir obligatoirement)

je souhaite réserver : table(s) X 15 €/table (long. 1,80 m) = €

ci-joint le règlement de mon inscription par chèque, à l'ordre de «**Comité des Fêtes d'Isle**».:

..... plateau(x) repas repas X 15 € = €

doit la somme de €,

je joins obligatoirement à mon Bulletin de Réservation:

pour les professionnels: photocopie du Registre des Métiers, ou du Commerce, ou carte d'activités non sédentaires,

pour les non-professionnels: photocopie recto/verso de ma carte d'identité.

j'adresse mon inscription par courrier (*) avant le 20 janvier 2026 à :

Comité des Fêtes - Maison des Associations – 16, avenue de la République - 87170 ISLE.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement, et je m'engage à le respecter.

Date :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

(*) un accusé de réception de votre réservation, vous sera adressé à la suite.

CONTACTS : ERIC PUYBARAUD ,tel 06 18 05 43 18

COMITE DES FÊTES D'ISLE (Près de LIMOGES)
Maison des Associations – 16, avenue de la République – 87170 ISLE

23 ème SALON DES COLLECTIONNEURS

DIMANCHE 8 FEVRIER 2026

RÈGLEMENT

Préambule : Le salon 2026 se déroulera à **L'ESPACE BAYLES ISLE** , (local fermé et chauffé)

. Il est organisé par le Comité des Fêtes d'ISLE,
(C.D.F.). Son but est destiné à faciliter les contacts «Ventes, Échanges, Achats» entre
marchands, collectionneurs et public.

Il est ouvert au public, de 9 h00 à 17 h 30, sans interruption.

Article 1 : Toutes les collections, même insolites sont acceptées. Seuls **LIVRES NEUFS** et **surtout BROCANTE, seront refusés.**

Article 2 : Les exposants sont contactés et sélectionnés par le C.D.F. Les bulletins de réservation doivent être complets et retournés signés, **accompagnés du montant total de la participation**. L'encaissement des chèques ne sera fait qu'après la manifestation. **Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception** des bulletins.

Toutes les réservations non accompagnées de la totalité du règlement seront refusées.

Article 3 : Le C.D.F. décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, risques de vols, pertes, accidents ou dégradations.
Il est indispensable que ceux-ci vérifient leurs polices d'assurances et assurent la surveillance de leur stand. Chaque exposant est responsable de toute dégradation éventuelle de son emplacement. Aucun mur ne devra recevoir d'affichage sauvage.

Article 4 : Les exposants pourront s'installer le dimanche **à partir de 7 h 00 et devront avoir fait leur installation pour 9 h 00 au plus tard**. Tout emplacement non occupé à 9 h 00 pourra être mis à la disposition d'un autre exposant.
La présence d'un vendeur sur son stand est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.
Le remballage ne sera autorisé qu'après 17 h30.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature et d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de ce salon et ceci sans qu'il puisse être réclamé d'explication, ni d'indemnisation.

Article 6 : Chaque exposant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité et de pouvoir établir la provenance des objets qu'il présente à la vente, s'il lui en est fait la demande par une autorité dûment mandatée.

Article 7 : Le C.D.F. assurera sur place une buvette.

Article 8 : Les tables **d'une longueur de 1.80 mètre** seront mises à la disposition, nues.
Le prix est fixé à 15 € la table
L'extension du métrage est exclue le jour de la manifestation.

Voir courrier d'information au verso ➡ ➡

Comité des Fêtes d'Isle - Maison des Associations - 16, avenue de la République - 87170 ISLE

Tél : 06 18 05 43 18 – e-mail : isle.comitedesfetes@laposte.net

Association loi 1901 n°W872000066, déclarée à la Préfecture de Limoges (Haute-Vienne), le 20.10.1978 (J.O. n°261 du 08.11.1978).

Madame, Monsieur, cher ami exposant,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre

23^{ème} SALON DES COLLECTIONNEURS

aura lieu à ISLE, **le dimanche 8 février 2026, de 9h à 17h30.**

Attention ! nouvelle salle : **ESPACE BAYLES ISLE (parc des BAYLES)**

Comme pour les années passées, une exposition avec un thème particulier sera également présente sur ce salon.

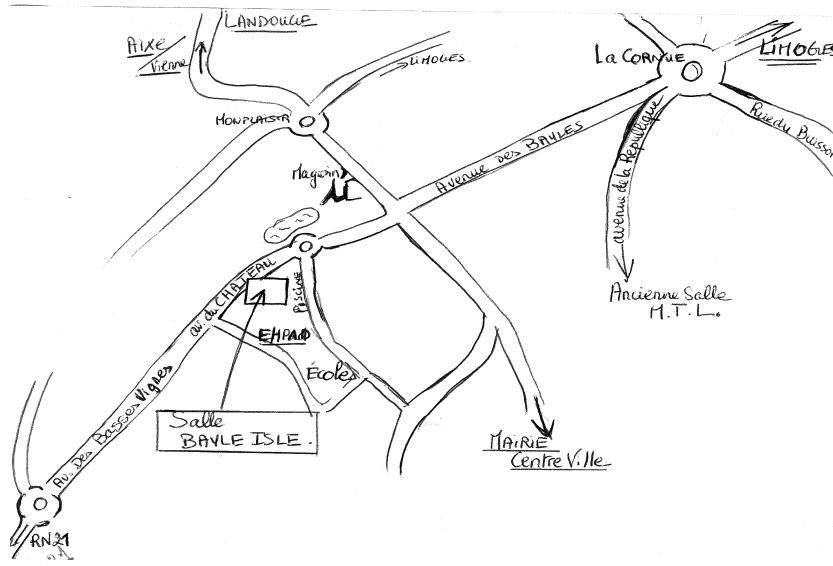
Pour vous inscrire dès maintenant, vous trouverez ci-joints:

- le règlement du salon, qui figure au [dos du présent courrier](#),
 - votre bulletin d'inscription, **à nous retourner, avant le 20/01/2026**

Vous trouverez à la suite, le plan d'accès à Isle, pour vous guider jusqu'au 23^{me} Salon des Collectionneurs d'Isle, en espérant avoir le plaisir de vous y accueillir à nouveau.

Bien cordialement.

L'équipe d'Organisation du Salon des Collectionneurs.



Voir règlement du salon au verso ► ► ►